

**SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE
A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

■ Séance du 09 Décembre 2011

■ Examen du rapport annuel du délégataire pour l'année 2010 – Activité d'exploitation du parc de stationnement Vallier à Marseille (4^{ème} arrondissement) déléguée à la société PARK VALLIER

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations données ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif des principaux indicateurs portant sur le service du Parking Vallier.

I - Compte-rendu technique

Le délégataire a livré le parc selon le plan prévu au contrat en juillet 2010 après une ouverture intervenue en mars de la même année. Il a mis en place depuis un système de vidéo surveillance centralisé 24h/24h et 7j/7j (localisé sur le parking Estienne d'Orves). Il prévoit pour 2011 la mise en place de la télégestion et de l'avertissement irrigation pour les murs végétalisés.

L'effectif de la délégation de service public est composé de sept personnes (un directeur, trois gardiens et trois agents d'entretien / astreinte) ce qui, selon les informations fournies par le délégataire, semble un peu juste pour couvrir les obligations contractuelles.

II - Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Le délégataire a mis en place des tarifs « promotionnels » afin de lancer l'activité du parking et d'attirer les usagers. Ces tarifs devraient respecter l'indexation prévue au contrat dès janvier 2011.

La fréquentation des horaires et des abonnés se situe en-dessous des prévisions, mais on peut remarquer une bonne progression des abonnés dont la fréquentation double en dix mois. Les

usagers horaires évoluent quant à eux en dents de scie selon les mois de l'année, avec une forte chute de la fréquentation au mois d'août.

2/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires s'élève sur cet exercice de dix mois en 2010 à 208 000 €, alors que les charges représentent un montant de 414 000 €.

Lors de l'établissement du budget initial, le délégataire avait surestimé les recettes 2010 des horaires et des abonnés, mais il avait correctement estimé les charges qui sont en ligne avec ce budget.

La progression des charges étant deux fois plus importante que celle des produits, le résultat net est logiquement déficitaire à hauteur de -206 000 €.

Le budget 2011 table sur une progression des produits de +33% par rapport au budget 2010, mais également sur une hausse des charges de +22%. Ces prévisions ne correspondent pas au budget initial, qui prévoyait pour 2011 des recettes plus importantes et des charges plus faibles.

3/ Relations financières avec MPM

Le contrat prévoit le versement d'une redevance fixe calculée selon la même formule que l'indexation des tarifs. En 2010, elle s'élève à 1 755 €.

Le contrat prévoit aussi le versement d'une redevance variable correspondant à 30% des recettes annuelles supérieures au seuil de 635 000€. Cependant, étant donné la récente mise en exploitation du parking Vallier, le versement de cette redevance durant les premières années d'exploitation reste hypothétique.

III - Qualité du service

Le délégataire a d'ores et déjà mené une enquête qualité auprès des usagers, et ces derniers sont 74% à être satisfaits.

IV - Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2010

Le résultat déficitaire de la délégation est la conséquence d'un déficit de recettes couplé à des charges en ligne avec le budget. Il faudra attendre l'exercice 2011 afin de pouvoir comparer notamment la fréquentation et la part des charges dans le compte de résultat. Ainsi, on pourra déterminer si ce résultat déficitaire est la conséquence d'une mise en route plus difficile de l'exploitation, ou alors si d'autres facteurs rentrent en ligne de compte. D'ores et déjà, le délégataire semble avoir revu ses prévisions de recettes à la baisse.
